



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2016
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 34 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante et onzième année

Lettres identiques datées du 15 décembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité commises par Israël au cours du mois novembre 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Caroline **Ziade**



**Annexe aux lettres identiques datées du 15 décembre 2016
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission
permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre pendant le mois de novembre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
3 novembre	10 h 30	L'ennemi israélien a poursuivi les travaux qu'il avait entamés le 15 août 2016 à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, en face du poste d'observation n° 2 du contingent indien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), entre l'ancien poste de Chahl et le poste dit du radar, à l'aide d'un bulldozer D9 et de deux trancheuses, escortés par une patrouille ennemie. Les travaux ont pris fin à 15 h 30 et les soldats de l'ennemi israélien ont regagné la Palestine occupée, accompagnés de leurs engins.
6 novembre	10 h 15	En face de la localité de Blida, au point BP28, les soldats d'une patrouille ennemie se déplaçant à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui sont arrivés de la Palestine occupée. Quatre soldats sont descendus des véhicules et se sont mis à démonter une boîte en métal contenant du matériel d'entretien de la barrière technique, tout en insultant les membres d'une patrouille de l'armée libanaise qui surveillaient leurs activités depuis le côté libanais. À 10 h 30, ils sont repartis en direction de la Palestine occupée, à bord de leurs véhicules.
8 novembre	09 h 00	L'ennemi israélien a poursuivi les travaux qu'il avait entamés le 15 août 2016 à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, dans la localité de Jabal el-Chahl, à l'aide d'un bulldozer D9 et de trois trancheuses, escortés par une patrouille de 20 soldats ennemis et d'un char Merkava. Les travaux ont pris fin à 16 h 30.
	10 h 00- 10 h 30	En face d'Alma el-Chaab, alors que des soldats de l'ennemi israélien procédaient à des travaux de désherbage au nord de la barrière technique, près du point BP5, le bras mécanique de leur trancheuse a franchi la Ligne bleue, pénétrant ainsi en territoire libanais. En outre, des soldats se trouvant à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui qui escortait la trancheuse ont braqué leur mitrailleuse en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise.
9 novembre	13 h 30	Aux abords de Kfar Chouba, des soldats des forces de l'ennemi israélien ont franchi la ligne de retrait et kidnappé un berger syrien nommé Ahmed Samman, qu'ils ont libéré à 16 h 30 près du poste d'observation n° 4 du contingent indien de la FINUL.
	14 h 30	Depuis la Palestine occupée, non loin du point B3 situé à l'est de Ras-Naqoura, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes en direction des soldats d'une patrouille de l'armée libanaise.
	16 h 00	Depuis la Palestine occupée, au sud de Dhaïra, des soldats se trouvant à bord d'un véhicule blindé de transport de troupes de l'ennemi israélien ont braqué l'arme fixée sur le véhicule en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 novembre	10 h 50	Entre Tell el-Ibad et Manara, non loin du point B71-2, alors que cinq civils se trouvaient en territoire libanais près de la Ligne bleue, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien ont lancé une grenade fumigène en Palestine occupée et pointé leurs armes en direction desdits civils.
14 novembre	09 h 40	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Meïs el-Jabal, près des points BP32, B70 et B71, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes en direction du territoire libanais.
	18 h 10	Aux abords de Kfar Chouba, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué une lampe torche en direction du poste L360 de l'armée libanaise, depuis leur poste de Jabal el-Rouss (Roueïssat el-Alam).
16 novembre	09 h 30	En face d'Aïtaroun, alors que des soldats de l'ennemi israélien procédaient à des travaux de désherbage, le bras mécanique de leur trancheuse a franchi la Ligne bleue, entrant d'environ un mètre et demi en territoire libanais, entre les points M6-2 et BP27.
17 novembre	09 h 00	En face d'Aïtaroun, alors que des soldats de l'ennemi israélien procédaient à des travaux de désherbage, le bras mécanique de leur trancheuse a franchi la Ligne bleue à plusieurs reprises entre les points M6-2 et BP26, entrant plusieurs fois en territoire libanais.
20 novembre	09 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Rmeïch, les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
	11 h 30- 13 h 00	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées.
	–	Un incendie s'est déclaré aux abords des localités de Dhaïra et Yarine, entraînant l'explosion de quelque 14 mines terrestres qui avaient été plantées par l'ennemi israélien. On ne déplore aucune victime.
	–	Un incendie s'est déclaré aux abords de la localité de Boustan, au lieudit Birket Richa, entraînant l'explosion de quelque 145 mines terrestres qui avaient été plantées par l'ennemi israélien. On ne déplore aucune victime. À 21 h 20, depuis la Palestine occupée, en face de Birket Richa, l'ennemi israélien a aspergé de l'eau depuis un camion de pompiers en direction du territoire libanais, de peur que le feu ne se propage en Palestine occupée.
	12 h 50- 15 h 45	En face de Ras-Naqoura, près du point M2, alors que des soldats de l'ennemi israélien procédaient à des travaux de désherbage, le bras mécanique de leur trancheuse a franchi la barrière technique, pénétrant d'environ deux mètres dans la zone revendiquée par le Liban.
21 novembre	11 h 15	Un incendie s'est déclaré aux abords d'Alma el-Chaab, au lieudit Aïn Alma, entraînant l'explosion d'environ neuf mines terrestres qui avaient été plantées par l'ennemi israélien. On ne déplore aucune victime.
	–	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés dans leur caserne de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction d'une tour de contrôle de l'armée libanaise pendant 10 secondes.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	12 h 30	Aux abords de Kfar Chouba, au lieudit Birket Baathaïl, les soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien se déplaçant à bord d'un char Merkava et de deux véhicules blindés de transport de troupe se sont approchés. Dix hommes sont descendus des véhicules et ont franchi la ligne de retrait (sur une portion de la Ligne bleue où le Liban revendique un secteur). Ils ont essayé de kidnapper un berger nommé Ramzi Abdelaal, en vain. Ils ont alors guidé l'une de ses chèvres vers l'intérieur de la Palestine occupée, avant de la ramener à 19 heures.
22 novembre	10 h 35	Deux bulldozers de l'ennemi israélien ont été vus se déplaçant du poste de Fachkoul vers celui d'Abbassiyé, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées. Les soldats ennemis ont tiré plusieurs salves avec leurs mitrailleuses de moyen calibre en direction du poste de Fachkoul et de ses environs.
23 novembre	07 h 50	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, au poste dit du radar appartenant à l'ennemi israélien, une déflagration a été entendue et de la fumée s'est dégagée.
	09 h 20- 10 h 45	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Blida, près du point M6, les soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes en direction d'une patrouille appartenant au Groupe d'observateurs au Liban qui se trouvait en territoire libanais.
26 novembre	13 h 30	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui roulant vers Tell Mourad ont braqué une mitrailleuse de calibre 12,7 mm en direction d'une patrouille de l'armée libanaise qui se trouvait près du poste de Lahlah de l'armée libanaise, avant de repartir, à 13 h 50, en direction de la Palestine occupée.
28 novembre	09 h 00	En face d'Alma el-Chaab, des soldats de l'ennemi israélien se servant de deux excavatrices et escortés par deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui ont déplacé des blocs, enlevé des fortifications et déplacé des abris préfabriqués qui se trouvaient à une centaine de mètres à l'ouest du poste de Hanita-Est 2 de l'ennemi israélien, près du point BP6. À 9 h 35, un soldat ennemi a braqué une mitrailleuse montée sur un véhicule léger de reconnaissance et d'appui en direction des membres d'une patrouille de l'armée libanaise. Les travaux ont pris fin à 16 h 35 et les soldats de l'ennemi israélien ont regagné la Palestine occupée, accompagnés de leurs engins.
29 novembre	16 h 15	Les membres d'une patrouille de l'ennemi israélien ont braqué leurs mitrailleuses en direction de soldats de l'armée libanaise qui effectuaient une patrouille de routine aux abords d'Alma el-Chaab, le long de la frontière, en face du point BP6.

Violations de l'espace maritime pendant le mois de novembre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 novembre	16 h 49	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 170 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
3 novembre	05 h 05	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 590 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	05 h 09	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises, pendant une minute.
	05 h 32	Depuis les eaux de la Palestine occupée, au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises, pendant trois minutes.
	05 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 500 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 5 h 44, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 405 mètres. Son équipage a également déclenché des sirènes d'alarme, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	08 h 38	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	13 h 06	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 13 h 50, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres. Des plongeurs sont sortis de l'embarcation, avant qu'elle reparte en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
4 novembre	15 h 31	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
6 novembre	14 h 05	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 200 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 15 h 38, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 180 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
7 novembre	16 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 90 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 43	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 150 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
10 novembre	10 h 47	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 15 minutes, jusqu'à une distance de 330 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 11 h 7, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 22 minutes, jusqu'à une distance de 445 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 12 h 9, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 20 minutes, jusqu'à une distance de 315 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
11 novembre	03 h 31	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 1 heure et 22 minutes, jusqu'à une distance de 70 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	09 h 00	Au large de Ras-Naqoura, huit ballons en plastique (deux bleus, deux noirs, un rose et trois blancs) appartenant à l'ennemi israélien ont franchi la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011).
	17 h 50	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 20 minutes, jusqu'à une distance de 380 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
	21 h 48	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 245 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
19 novembre	16 h 48	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 170 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
21 novembre	16 h 06	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 300 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
22 novembre	16 h 28	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 290 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
23 novembre	14 h 18	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant deux minutes, jusqu'à une distance de 240 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
24 novembre	16 h 06	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant quatre minutes, jusqu'à une distance de 220 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
25 novembre	15 h 42	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant trois minutes, jusqu'à une distance de 225 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.
27 novembre	03 h 40	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction du territoire libanais.
	05 h 13	Au large de Ras-Naqoura, l'équipage d'une vedette militaire a braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises et déclenché des sirènes d'alarme.
	05 h 16	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 185 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. Son équipage a également jeté un engin explosif dans les eaux territoriales libanaises et déclenché des sirènes d'alarme.
	06 h 35	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant cinq minutes, jusqu'à une distance de 426 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	22 h 40- 22 h 45	Depuis la Palestine occupée, des soldats de l'ennemi israélien cantonnés en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises.
28 novembre	12 h 46	Au large de Ras-Naqoura, une vedette militaire de l'ennemi israélien a violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 1 heure et 42 minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée. À 13 h 37, la vedette militaire a de nouveau violé la frontière maritime, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises pendant 51 minutes, jusqu'à une distance de 260 mètres, avant de repartir en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

Violations de l'espace aérien pendant le mois de novembre 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
2 novembre	13 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, Danniyé et les cazas de Jbeil, du Kesrouan et de Batroun, avant de repartir à 17 h 35 au-dessus de Kfar Kila.
	13 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Baabda, Beyrouth, les cazas de Jbeil et du Kesrouan, Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 19 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
	13 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Baabda et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 20 heures au-dessus de Kfar Kila.
3 novembre	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 21 h 40 au-dessus de Naqoura.
	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Kfar Kila, Rayak, Baalbek, le Hermel et le Akkar, avant de repartir à 15 h 5 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 20 h 45 au-dessus de Kfar Kila.
	12 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus de Kfar Kila.
	21 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir le lendemain à 3 heures au-dessus de Kfar Kila.
4 novembre	08 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
5 novembre	05 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 17 h 50 au-dessus de Naqoura.
	08 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 13 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
6 novembre	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus de Rmeïch.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	10 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, le Sud, la mer au large de Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 19 h 25 au-dessus de Naqoura.
	12 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Hasbaya, Rachaiya el-Ouadi et le Sud, avant de repartir à 16 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
7 novembre	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 23 h 30 au-dessus de Naqoura.
	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 18 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	23 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf et le Sud, avant de repartir le lendemain à 4 h 35 au-dessus de Rmeïch.
8 novembre	06 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 19 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 23 h 10 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	06 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 14 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
9 novembre	06 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 23 h 20 au-dessus de Naqoura.
	06 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 00 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 16 h 35 au-dessus de Rmeïch.
	09 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 35 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	17 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Rayak et Baalbek, avant de repartir à 19 h 50 au large de Naqoura.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	18 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Batroun. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 19 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
10 novembre	08 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et le Chouf, avant de repartir à 14 h 55 au-dessus d'Alma el-Chaab.
11 novembre	08 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 15 h 20 au-dessus de Kfar Kila.
	09 h 35	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Saida. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 22 h 40 au large de Tyr.
	15 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf et Iqlim el-Kharroub, avant de repartir à 19 h 45 au-dessus d'Alma el-Chaab.
12 novembre	09 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 15 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et le Chouf, avant de repartir à 16 h 30 au-dessus de Rmeïch.
	11 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 19 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
13 novembre	06 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 14 h 15 au-dessus de Rmeïch.
	07 h 40	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, le Chouf, Rayak et Baalbek, avant de repartir à 18 h 30 au-dessus de Rmeïch.
14 novembre	09 h 30	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rayak et du Sud. Il a survolé the Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 11 heures au-dessus de Kfar Kila.
	12 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, le Sud, Baabda et de nouveau le Sud, avant de repartir à 22 h 25 au-dessus d'Alma el-Chaab.
15 novembre	11 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth, avant de repartir à 11 h 20 au large de Chekka.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
16 novembre	12 h 15	Quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Saida. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 h 20 au large de Naqoura.
17 novembre	10 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 16 h 10 au-dessus de Naqoura.
18 novembre	11 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda, avant de repartir à 14 h 45 au-dessus de Naqoura.
	13 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Damour. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 15 h 15 au large de Chekka.
19 novembre	17 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 20 h 15 au-dessus de Rmeïch.
20 novembre	10 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et le Sud, avant de repartir à 20 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
21 novembre	06 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 18 h 40 au-dessus de Yaroun.
22 novembre	08 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue et Baabda et sa banlieue, avant de repartir à 18 h 20 au-dessus d'Alma el-Chaab.
23 novembre	10 h 25	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Beyrouth. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 30 au large de Naqoura.
	19 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeïch. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 23 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
24 novembre	09 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et la Bekaa ouest, avant de repartir à 16 heures au-dessus de Rmeïch.
	11 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 heures au-dessus d'Alma el-Chaab.
29 novembre	06 h 50	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé Beyrouth, le Chouf et le Sud, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
